

Extrait du registre des délibérations du
Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes Les Rives de la Laurence

Séance ordinaire du 02 septembre 2025 : _ _

L'an 2025, le 02 septembre à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Philippe GARRIGUE Pascal COURTAZELLES, Pierre SEVAL, Pierre DURAND, José MARTIN, Mmes Emmanuelle FAVRE, Sylvie BRISSON, Nanou LAURENTJOYE, Céline BAGOLLE, Laetitia DA COSTA, Sylvie FONTENEAU Alice PLATRIEZ, Sylvie AYAYI

EXCUSES :

Monsieur Olivier LAFEUILLADE ayant donné pouvoir à Sylvie BRISSON
Monsieur Harrag KOUTCHOUCK ayant donné pouvoir à Céline BAGOLLE,
Madame Sybil PHILIPPE
Monsieur Cédric CHALARD
Monsieur Luc DUTRUCH

ABSENTS :

Madame Lucie LAVERGNE

Secrétaire de séance : Emmanuelle FAVRE

Date de convocation : 21/08/2025

Nombre de Conseillers : 22
Nombre de Conseillers en exercice : 22
Nombre de Conseillers présents ou représentés : 16
Nombre de suffrages exprimés : 18

D.2025-09-07 : Budget DM n° 1 Budget Principal correction résultat d'investissement

Considérant que le Service gestion comptable, nous a informé que l'épurement du compte 1069 a été fait sur la reprise de la balance d'entrée et a pour conséquence la modification du R 001, Il convient de corriger le résultat d'investissement 2025 de la façon suivante :

<u>Besoin réel de financement de la section d'investissement</u>	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	993 624,49 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	218 458,82 €
Résultat comptable cumulé	1 212 083,31 €
<i>Excédent (R001)</i>	<i>1 212 083,31 €</i>
<u>Transcription budgétaire de l'affectation du résultat</u>	
<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses : <i>D 001</i> Solde d'exécution année N-1	
Recettes : <i>R001</i> Solde d'exécution N-1	<i>1 212 839,31 €</i>
<i>R 1068</i> Excédent de fonctionnement capitalisé	<i>4 118 387,40 €</i>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le budget principal 2025,
 Considérant que le Service gestion comptable, nous a informé que l'épurement du compte 1069 a été fait sur la reprise de la balance d'entrée et a pour conséquence la modification du R 001, il est nécessaire de procéder à des ajustements tels que figurant dans le tableau ci-après
 Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de :

- Adopter la correction du résultat d'investissement du budget principal
- Adopter la décision modificative n°1 au budget Principal telle que détaillée comme suit :

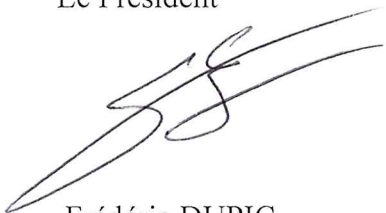
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-001-020 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	44 986,34 €	0,00 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	44 986,34 €	0,00 €
D-2317-18-020 : Ouvrage D'ART	44 986,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	44 986,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	44 986,34 €	0,00 €	44 986,34 €	0,00 €
Total Général	-44 986,34 €		-44 986,34 €	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- Adopter la correction du résultat d'investissement du budget principal
- Adopter la décision modificative n°1 au budget Principal telle que détaillée ci-dessus

Fait à Saint-Loubès, le 02 septembre 2025

Le Président



Frédéric DUPIC



La secrétaire de séance



Emmanuelle FAVRE

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr